



2425-AG-DÉC-02

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
du secteur des Découvreurs
tenue le 15 avril 2025, à compter de 19 h
en visioconférence**

Ordre du jour

**Présences : 70
Invités : 2**

1. Mot de bienvenue
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 19 novembre 2024 et suivi
5. Entente prolongation des arrangements locaux
6. Entente Dates des bassins 2025-202

1. Mot de bienvenue

Marie-Claude Choquette souhaite la bienvenue aux membres présents et rappelle l'endroit où retrouver les documents de la rencontre.

2. Nomination de la présidence d'assemblée

« QU'Édith Gravel et Mélanie Ruel assument la présidence d'assemblée. »

Proposeuse : Marie-Claude Choquette
Appuyeur : Serge Bilodeau

– Adoptée à l'unanimité –

3. Adoption de l'ordre du jour

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. »

Proposeur : Jean Drouin
Appuyeuse : You Bossé-Girard

– Adoptée à l'unanimité –

4. Adoption du procès-verbal du 19 novembre 2024 et suivi

« QUE le procès-verbal du 19 novembre 2024 soit approuvé tel que rédigé. »

Proposeuse : Dominique Cliche
Appuyeur : Étienne Tremblay

- Adoptée à l'unanimité -

5. Entente prolongation des arrangements locaux

Marie-Claude Choquette explique que le Syndicat a convenu d'une entente avec le Centre de services scolaire des Découvreurs concernant les arrangements locaux. Cette entente précise que les arrangements locaux en vigueur depuis le 3 juillet 2020 continuent de s'appliquer jusqu'au 30 septembre 2026 inclusivement. Les parties conviennent également qu'une autre extension pourrait être convenue, si nécessaire. Cette entente sera présentée en assemblée générale après le CD.

« QUE l'assemblée générale du secteur des Découvreurs autorise la signature de l'entente intervenue entre le Centre de services scolaire des Découvreurs et le SEDR-CSQ concernant la prolongation des arrangements locaux. »

Proposeur : Pierre-Yves Grenier
Appuyeuse : Nancy Parent

- Adoptée à l'unanimité -

6. Entente Dates des bassins 2025-2026

Jérôme Marcoux explique que depuis l'Entente nationale 23-28 les bassins doivent se faire avant le 8 aout dans tous les Centres de services. Étant donné que les dispositions contenues à notre convention locale ne concordent pas avec cette date, nous avons dû convenir d'une entente pour modifier nos dates d'affectation. D'abord, il s'agit d'une entente faite uniquement en vue de l'année scolaire 25-26, sans préjudice ni admission. Il est aussi admis que, mis à part les dates et les éléments que nous convenons de modifier dans le cadre de la présente entente, toutes les dispositions de l'Entente locale s'appliquent.

Ainsi, sous réserve d'une modification possible à la séquence des activités ci-dessous mentionnées, nous allons tenir les séances d'affectations des enseignants du secteur des jeunes aux dates suivantes :

Primaire:

18 juin 25: mutation volontaire E1
18 juin 25: octroi nouveaux E1
30 juin 25: affectation E2
30 juin 25: octroi nouveaux E2
6 aout 25: octroi contrats E3

Secondaire:

19 juin 25: mutation volontaire E1
19 juin 25: octroi nouveaux E1
3 juillet 25: affectation E2
3 juillet 25: octroi nouveaux E2
7 aout 25: octroi contrats E3

Pour la mutation après bassin, elle sera possible jusqu'au 8 aout, via le formulaire de poste créé ou devenu vacant après le bassin de mutation volontaire. Tout ce qui sera connu (E1) après le 8 aout et jusqu'au début de l'année de travail (jusqu'au 24 aout 2025 inclusivement) sera également offert via le formulaire de poste créé ou devenu vacant après le bassin, mais en affectation administrative qui serait effective seulement aux fins de l'année suivante (26-27). Le reste sera offert aux E2 ou aux E3 toujours avec cette même mécanique d'affectation administrative pour 26-27, et ce, pour tous les postes créés ou devenus vacants jusqu'au 1er décembre.

« QUE l'assemblée générale du secteur des Découvreurs autorise la signature de l'entente intervenue entre le Centre de services scolaire des Découvreurs et le SEDR-CSQ concernant les dates de bassin en vue de l'année 2025-2026. »

Proposeuse : Catherine St-Pierre
Appuyeuse : Nancy Parent

- Adoptée à l'unanimité -

Marie-Claude Choquette termine la rencontre en remerciant les membres pour leur présence et en rappelant l'adresse générale de courriel decouvreurs@sedrcsq.org en mentionnant qu'elle demeure le meilleur moyen pour rejoindre le Syndicat.

La réunion s'est terminée à 19 h 20.

Marie-Claude Choquette, Jérôme Marcoux et Mélanie Ruel, secrétaires.